Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260507-COM202650-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 7 mai 2026 à 19 heures

Membres en exercice : 15 – membres présents : 15
Date de convocation : 29 avril 2026

Le sept mail deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire. Patrick GUILLOUX, Morgane BROUDER, Jean-François LE MIGNOT, Sylvie MARIGAULT, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Lizig CLOAREC, Claudie VASSEUR, Mathieu LE GALL, Maxime TIREL, Nolwenn BOHEC, Nelly ROPARS, Serge OLLIVAUX, Anna MERCIER, Ludivine GEORGELIN

Secrétaire de séance : Claudie VASSEUR

202650 - Participation financière de la collectivité au fonctionnement de SOLITREGOR

Morgane BROUDER, Maire-Adjoint, informe l'assemblée que l'association intercommunale, **SOLITREGOR**, créée le 18 juin 2024, sollicite la commune pour une aide financière encourageant le transport solidaire. Cette association proposait au départ une activité de déplacement accompagné, fondée sur le bénévolat et l'échange, aux habitants de certaines communes, afin de lutter contre l'isolement et maintenir le lien social. L'association accueille aujourd'hui plus de 26 communes et accepte de proposer ses services aux habitants de PLOUNEVEZ MOEDEC. Cependant, pour mener à bien ces actions, l'association sollicite une participation financière des communes. Les actions ont débuté le 1er septembre 2024 avec un budget dont les recettes étaient essentiellement les adhésions des membres bénévoles, les adhérents, les chauffeurs et référents bénévoles à hauteur de 5 euros.

L'association demande

- Soit pour la première contribution, la somme de 200 euros, pour permettre l'achat de téléphones et forfaits pour les références
- Soit pour la contribution annuelle des années suivantes, une participation financière en fonction du nombre d'habitants

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de verser une première contribution à hauteur de 200.00 euros en faveur de SOLITREGOR puis une contribution annuelle les années suivantes, en fonction du nombre d'habitants de la commune
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme
Sonia ALLAIN, Maire

Claudie VASSEUR
Secrétaire de Séance

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture le 13 mai 2026
et publication ou notification le 13 mai 2026